

Conseil de quartier de la Gibauderie

Maison de la Gibauderie, 111 rue de la Gibauderie 86000 Poitiers tél. 05 49 47 83 57
E-mail : conseil.gibauderie@orange.fr

Compte-rendu de la réunion de la commission

Du 11 avril 2011

En présence de Mme Eliane Rousseau Adjointe au Maire chargée de la Voirie et des Espaces publics.

Membres de la commission présents : Pascal Bénac, Guy Bobin, Bernard Bourdet, Catherine Catel, Nicole Frégeac, Jean Louis Filloux, Philippe Guillard, Jeanine Pinaud, Gérard Surrault.

La réunion se déroule en présence de 4 riverains de la rue Paul Cézanne après discussion et explication sur le rôle de la commission et du Conseil de quartier. Mme Rousseau mettra plusieurs fois la légitimité de leur présence en doute, les réunions de concertation ou d'information des riverains de rues se tenant, selon elle, dans un autre cadre.

1) Extension du stationnement en bordure de la rue de la Gibauderie car la Maison de la Gibauderie (MG) est de plus en plus fréquentée.

« C'est NON » comme déjà répondu et pour plusieurs raisons. Le parking et les aménagements auraient dû être prévus au moment de la construction de la MG. Cela ne dépend pas de Mme Rousseau et les finances municipales ne le permettent pas. Mme Rousseau fait remarquer que c'est une année « budget zéro ». Ensuite, les trottoirs ont été refaits, il y a 2 ans seulement ; cela a un coût, les bordures et abaissements en particulier. Enfin, plus on met de places de stationnement en périphérie, plus il en manque pour cause « d'effet parcobus ».

La commission demande au moins la programmation d'une étude de faisabilité et de coût et fait remarquer que des bus de « Vivre en Vienne » se stationnent régulièrement le long de la rue.

Mme Rousseau prend acte de la demande. Il lui est signalé que les aménagements pour la protection des espaces verts du parc de la Gibauderie font l'objet d'une étude menée par M. Michel Merlet (direction espaces verts).

2) Sécurisation du bandeau central de la rue de la Gibauderie pour la dépose des enfants (écoles, crèche...)

Mme Rousseau rappelle qu'elle a déjà répondu par la négative. Elle renvoie à la responsabilité des parents et au respect du code de la route. La responsabilité de la Mairie ne peut pas être retenue. Il n'est par ailleurs pas possible de matérialiser « une zone de rencontre » à cet endroit, relativement passant (risque d'encombrements) et axe prioritaire vers l'Hôpital. De plus, elle ne souhaite pas réaliser d'aménagements coûteux pour 2 fois un 1/2 heure par jour (d'école).

3) Signalement d'un caniveau défectueux aux abords de la résidence Camille Guérin, à un endroit où parking et trottoir sont en mauvais état. Par fortes pluies, l'eau s'accumule jusqu'au milieu de la rue. Mme Rousseau signalera le problème et demande si la rétrocession à la Ville

est bien effective. La commission pense que oui. A ce propos, Mme Rousseau signale que nombre de rétrocessions ne sont pas allées jusqu'au bout, c à d jusqu'à l'enregistrement définitif chez le notaire.

- 4) **Pose d'une plaque de signalisation** « Rue de la Gibauderie » à son début, en venant du Faubourg du Pont Neuf (*intersection Rte de Nouaillé, rue de la Gibauderie*). Demande enregistrée.
- 5) **Abaissement des trottoirs** dans la continuité des cheminements piétons (passage piéton Route de Nouaillé vers la coulée verte). Ce dispositif est obligatoire ; la commission l'a demandé plusieurs fois et souhaite que les communes se mettent d'accord pour les travaux sans qu'on lui oppose à chaque réunion le découpage territorial.
- 6) **Projet de sens unique rue de la Providence**, A ce propos, Mme Rousseau explique que la mise en sens unique de la rue de la Providence n'est plus d'actualité pour les raisons suivantes : 1/ Contrairement aux craintes émises lors des réunions précédentes, La dépose des élèves au collège de l'Union Chrétienne n'entraîne aucune gêne particulière. 2/ la mise en sens unique de cette rue serait incompatible avec les circuits de bus de la Sté Vitalis.
- 7) **Installation d'un panneau <50>** route de Nouaillé à l'entrée de Poitiers. Mme Rousseau explique que ce n'est pas nécessaire, le panneau « Poitiers » d'entrée en agglomération rendant cette vitesse obligatoire, en l'absence d'indication dérogatoire (30 ou 70)
- 8) **L'aménagement du carrefour dangereux**, rue du Beaupré/rue du clos Marchand en entrée /sortie de la zone commerciale, paraît insuffisant à la commission. Mme Rousseau est d'accord sur ce point mais souhaite que le Conseil de quartier se rapproche de la commune de St Benoît sur cette question. Un courrier sera adressé au Maire de St Benoît
- 9) **Rue Paul Cézanne** : la Ville a proposé un plan de circulation en sens unique pour améliorer le stationnement et préserver la tranquillité de tous. Les riverains sont opposés à ce projet car les problèmes de stationnement sont dus à la résidence proche. Ils préféreraient la pose de potelets d'un côté de la rue et de l'enrobé sur les trottoirs. Mme Rousseau essaie de leur expliquer que la Ville ne pose pas de potelets dans les lotissements de la périphérie et que les trottoirs bas en enrobé sont un appel au stationnement.
Les riverains pensent que le calcaire se retrouve dans les eaux pluviales et insistent. Mme Rousseau prend acte du refus de la mise en sens unique. Les riverains font part de leur mécontentement.

Choqué par le ton des échanges agressifs et négatifs, Pascal Benac explique que selon lui, la commission est un lieu d'échange, de concertation et de coopération. Il souhaite participer à une dynamique de partenariat. Mme Rousseau se défend en expliquant qu'elle s'est sentie prise au piège par la remise en cause d'un projet qui semblait en bonne voie et surtout par la présence des riverains, alors qu'elle pensait venir à une commission. Il lui est répondu que les commissions du Conseil de quartier ont toujours été ouvertes.

Jean Louis Filloux exprime aussi son désaccord : la mise en sens unique était à l'état de projet et la consultation des riverains était prévue. Il n'y a donc là aucune remise en cause.

Mme Rousseau clôt la question : « On a fait une proposition, vous n'en voulez pas, on n'en fera pas une autre ».

10) Remise en état du parking arrière du centre commercial : le Devis (11 263 €) d'enlèvement des cuves à fioul a été voté par les copropriétaires des commerces lors de leur AG de début avril. La rétrocession du parking à la Ville est donc en bonne voie. Il faut savoir que travaux et actes de rétrocession prennent un certain temps. La remise en état par la Ville ne va donc pas se faire du jour au lendemain. La Ville n'a pas d'autre exigence que l'enlèvement des cuves et elle reprend ensuite le parking en l'état.

A ce propos, M.Surrault, qui s'est rendu à l'AG en tant qu'observateur et habitant du quartier, dit qu'il a insisté sur la sécurité et les risques de recherche de responsabilité en cas d'accident, dû au mauvais état de la chaussée et des locaux. En effet, plusieurs commerçants sont uniquement locataires.

11) Rue des Genêts. La mise en sens unique « entrant » est effective. Il s'agit de protéger les cheminements piétons tout en autorisant le stationnement. Il semble cependant que le panneau de sens interdit soit peu visible et que des automobilistes aient emprunté la rue contresens. Lorsque les aménagements complémentaires seront réalisés (trottoir allongé à la place des plots en plastique, matérialisation du passage piéton...), la circulation sera plus évidente et les automobilistes auront changé leurs habitudes.

11 riverains sur 16 ont été rencontrés. Ils sont majoritairement satisfaits, sauf un. Le premier habitant au départ de l'avenue Jacques Cœur a fait part quant à lui d'un certain nombre de difficultés de « garage ».

Questions diverses,

- Un obstacle (ou un potelet) manque du côté des écoles à l'arrière de la MG pour empêcher les véhicules de passer à cheval sur le trottoir
- Le conteneur à verre situé au rond-point de la Milétrie occasionne beaucoup de bruit pour la maison proche. Serait-il possible de le mettre ailleurs ? Mme Rousseau en parle aux collègues de Grand Poitiers mais présage que ce ne sera pas facile car il faut que le bras du camion releveur puisse être actionné. Pascal Benac propose de mettre ce point à l'étude du Conseil pour faire une proposition
- Rue de La Rochefoucaud, un plot en plastique doit être remplacé
- Les habitants de la Sapinière souhaitent avoir des trottoirs en bicouche. Le calcaire leur paraît sale. Il leur est redit que c'est un appel à voiture... Les riverains pensent « qu'elles s'y mettent de toute façon ».
